



Conditions Générales de Vente monoccasgarantie.fr à destination de:

- clients particuliers (pages 1 à 9)
- clients professionnels (pages 10 à 17)

En application des articles L221-18 et L211-25 du code de la consommation, et via l'acceptation des présentes CGV via la page de paiement stripe, le CLIENT demande expressément le commencement d'exécution de la prestation à la date de validation de paiement, et ce avant l'écoulement des 14 jours du délai de rétractation. Le CLIENT reconnaît que:

- si la prestation est entièrement exécutée avant la fin des 14 jours, il ne disposera plus de son droit de rétractation,
- si durant les 14 jours suivant la validation du paiement sur la page de paiement stripe, le CLIENT souhaite se rétracter, il devra verser au prestataire un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de rétractation.

Conditions Générales de Vente à destination de clients particuliers monoccasgarantie.fr

Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Stills & Echoes (ci-après le « PRESTATAIRE ») fournit une prestation de service à destination de consommateurs au profit du client (ci-après le « CLIENT »).

Ces CGV s'appliquent à toutes les commandes de prestations de service passées par le CLIENT via une page de paiement stripe auprès du PRESTATAIRE. En dehors des présentes CGV et des conditions particulières éventuellement détaillées sur la page de paiement stripe, aucun autre document n'est applicable à la relation contractuelle entre les deux parties. Le fait pour le CLIENT de procéder au paiement via la page de paiement stripe à partir de laquelle sont accessibles les présentes CGV implique son adhésion pleine et entière à ces dernières.

Article 2 : Identification du Prestataire

Raison sociale : Stills & Echoes
Forme juridique : SARL
Capital social: 5 000,00€
Adresse du siège social : 55 allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg
SIRET : 799 733 860 00016
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 03 799 733 860
Représentant légal : Karle Stéphane
Téléphone : 0612409010
E-mail : trouvez@monoccasgarantie.fr
URL du site internet : www.monoccasgarantie.fr

Article 3 : Documents contractuels

Les prestations fournies par le PRESTATAIRE sont décrites au sein :

1. Des présentes CGV,
2. De la page de paiement stripe, pouvant éventuellement intégrer des conditions particulières convenues entre les parties.

En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent sur les présentes CGV.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier à tout moment l'offre de service sans pour autant porter atteinte aux commandes en cours.

Article 4 : Description de la prestation

Nature des services

La prestation, ci-après dénommée la PRESTATION, concerne exclusivement la recherche de véhicules particuliers (VP)

d'occasion, de plus de 6 mois et plus de 6000km, mis en vente par des fournisseurs professionnels européens, couverts par une garantie officielle du constructeur du véhicule. Il est précisé que les fournisseurs des véhicules peuvent être les propriétaires effectifs des véhicules, mais peuvent également être des intermédiaires n'étant pas les propriétaires effectifs des véhicules au moment de la mise en vente sur leurs sites, qui re-commercialisent des véhicules appartenant à des sociétés de leasing, à des concessionnaires ou à d'autres acteurs du marché automobile, sans que cette liste ne soit exhaustive, en proposant des services supplémentaires. Lesdits services supplémentaires, que les sociétés de leasing, concessionnaires, ou autres acteurs du marché automobile ne proposent pas nécessairement directement, peuvent notamment porter sur le volet logistique et administratif.

Il est précisé que par garantie officielle du constructeur du véhicule, il est entendu :

- soit la garantie usine 'véhicule neuf' du véhicule, si elle est toujours en cours de validité (quelle que soit la durée de validité restante, et le quota de kilomètres restants de la garantie). Il est précisé que dans le cas des véhicules électriques, la véhicule peut par exemple être encore couvert par la Garantie limitée batterie et unité d'entraînement ou une garantie couvrant la batterie seule, mais plus par la Garantie limitée standard, Garantie limitée du système de retenue supplémentaire, ou toute autre garantie sur le reste des éléments du véhicule qui ont des termes moins longs, et qui peuvent être dépassées.
- soit la garantie pour véhicules d'occasion commercialisée par le réseau du constructeur du véhicule dans le pays d'immatriculation actuel du véhicule, exclusivement (par exemple, si le véhicule est une BMW, la garantie pour véhicules d'occasion le couvrant sera celle proposée directement par le réseau BMW dans le pays d'immatriculation actuel du véhicule).

Selon le type de garantie qui couvre le véhicule, le CLIENT sera informé de la durée de validité de la garantie, ainsi que du kilométrage maximum de la garantie usine 'véhicule neuf' couvrant le véhicule, ou de la durée de la garantie pour véhicule d'occasion couvrant le véhicule.

Le PRESTATAIRE informera, à titre indicatif, le CLIENT sur la validité et l'applicabilité de la garantie officielle du constructeur suite à l'immatriculation en France ou en Belgique, ainsi que sur la possibilité de céder la garantie au prochain acheteur en cas de revente du véhicule. Il est précisé que chez certains constructeurs, la garantie ne pourra être cédée que dans un seul cas : si le CLIENT est un client particulier et qu'il revend le véhicule à un acheteur particulier. Cette information est fournie à titre indicatif sur la base des conditions des contrats de garantie disponibles publiquement sur les sites internet des constructeurs des véhicules ou fournies par des concessionnaires du réseau officiel du constructeur.

Le PRESTATAIRE fournira sur demande du CLIENT lesdites conditions de garantie pour que le CLIENT les étudie. Si les informations contenues dans les conditions de garantie sont à l'origine présentées par le constructeur du véhicule en langue étrangère, les informations seront traduites en langue française par le PRESTATAIRE à titre indicatif avant de les transmettre au CLIENT, en utilisant un service de traduction en ligne comme deepl. Le PRESTATAIRE fournira aussi au CLIENT les conditions de garantie dans leur langue d'origine.

Néanmoins, le CLIENT comprend et accepte que le PRESTATAIRE est totalement indépendant des constructeurs des véhicules, et que ces derniers peuvent être amenés à modifier leurs conditions de garantie sans en informer le PRESTATAIRE à tout moment. Le CLIENT comprend et accepte qu'en règle générale, le contrat de garantie final ne peut être édité et fourni au CLIENT par le fournisseur effectif du véhicule que dans le cadre de la vente du véhicule, et que le PRESTATAIRE n'y aura pas accès dans la mesure où il n'est pas partie à cette vente. Le PRESTATAIRE invite donc le CLIENT à bien relire les conditions de la garantie qui lui seront présentées par le fournisseur effectif du véhicule lors de la vente du véhicule. Le CLIENT comprend et accepte que la communication de ces informations ne garantit pas la validité et l'application de la garantie, et que le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable d'aucun litige de toute nature entre le CLIENT et le fournisseur du véhicule, ou le CLIENT et le constructeur du véhicule.

Le prix de la PRESTATION

Le prix de la PRESTATION est arrêté à la somme de 950€ toutes taxes comprises (neuf cent cinquante euros toutes taxes comprises). Le CLIENT s'engage à régler l'intégralité du prix de la PRESTATION au PRESTATAIRE, via les modes de paiement disponibles sur la page de paiement stripe, si celui-ci souhaite faire appel aux services du PRESTATAIRE.

En application de l'article L221-18 du code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation à compter du paiement sur la page de paiement stripe pour la PRESTATION, sans donner de motif ni payer de pénalité. L'application de ce texte emporte le fait que le PRESTATAIRE ne peut faire débiter la PRESTATION avant l'écoulement du délai de quatorze jours, à compter du paiement sur la page de paiement stripe.

Le CLIENT peut exercer ce droit avant l'expiration du délai en informant le PRESTATAIRE de sa décision de se rétracter au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, notamment par email à trouvez@monoccasgarantie.fr. Il peut utiliser le formulaire type de rétractation annexé ci-après aux présentes CGV. Il peut également exercer son droit au moyen de la fonctionnalité de rétractation en ligne « Renoncer au contrat ici », accessible à l'adresse <https://www.monoccasgarantie.fr/retractation>.

Toutefois, l'article L221-25 du même code permet au consommateur de solliciter l'exécution immédiate de la PRESTATION, sans attendre la fin du délai de rétractation. Pour cela, le consommateur devra en faire la demande expresse au PRESTATAIRE, via l'acceptation obligatoire des présentes CGV lors du paiement sur la page de paiement stripe.

Si le PRESTATAIRE exécute entièrement la PRESTATION avant que le délai de quatorze jours ne s'écoule, alors le CLIENT ne pourra plus se rétracter.

Si le PRESTATAIRE a commencé à exécuter la PRESTATION mais que celle-ci n'est pas encore achevée avant

l'écoulement des quatorze jours à compter du paiement sur la page de paiement stripe, le CLIENT pourra exercer son droit de rétractation sur la PRESTATION par email. Dans la mesure où le CLIENT a sollicité le commencement

d'exécution de la PRESTATION avant la fin du délai de rétractation, celui-ci devra verser au PRESTATAIRE le montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la PRESTATION.

Le CLIENT accepte qu'une fois le délai de quatorze jours à compter du paiement sur la page de paiement stripe est expiré, aucune annulation et remboursement ne sera possible de son initiative. Seul le cas dans lequel le PRESTATAIRE ne serait pas mesure de présenter au moins une annonce de véhicule en stock sur le site du fournisseur, rentrant dans les critères de recherche du CLIENT, dans le délai de 2 mois à compter du paiement sur la page de paiement stripe, pourra donner lieu à un remboursement (voir article 4. Durée de validité de la prestation et obligation de moyens).

Les rabais, remises ou ristournes éventuellement accordés par le PRESTATAIRE seront précisés sur la page de paiement stripe, en fonction des conditions spécifiques ou de la politique commerciale en vigueur.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais le prix appliqué sera celui en vigueur au moment du paiement sur la page de paiement stripe.

Les obligations du PRESTATAIRE

La PRESTATION consiste à :

- Collecter auprès du CLIENT les critères de recherche suivants pour un véhicule particulier (VP) d'occasion de plus de 6 mois et plus de 6 000km, mis en vente par un fournisseur européen, couvert par une garantie officielle du constructeur du véhicule, tel que décrit ci-dessus. Les critères de recherche du CLIENT sont récapitulés sur la page de paiement stripe. Les critères collectés sont les suivants :

- marque,
- modèle,
- variante(s),
- énergie(s),
- type(s) de transmission,
- couleur(s) intérieure(s) et extérieure(s),
- options souhaitées,
- nombre de places accepté,
- nombre de portes accepté,
- année de première immatriculation minimum,
- kilométrage maximum,
- prix toutes taxes comprises maximum hors prix de la PRESTATION du PRESTATAIRE, hors frais annexes (service de livraison ou plaques d'exportation, malus co2, taxe de mise en circulation, coût de la carte grise ou du certificat d'immatriculation, sans que cette liste ne soit exhaustive).

Concernant les critères ci-dessus listés, il est précisé que la PRESTATION ne peut porter que sur une marque et un modèle précis de véhicule, même si plusieurs variantes, énergies, types de transmission, nombre de places, nombre de portes, couleurs intérieures et extérieures font partie des critères. A compter du paiement sur la page de paiement stripe, aucun changement des critères ne sera possible.

A titre indicatif, le PRESTATAIRE pourra être amené, dans le cadre de discussions avec le CLIENT, à échanger avec le CLIENT et répondre à ses questions pour l'aider à cibler au mieux sa recherche et ses besoins. Le PRESTATAIRE, pourra aussi être amené à échanger avec le fournisseur effectif du véhicule pour lui transmettre des questions, informations et documents de toute nature provenant du CLIENT, puis à transmettre les réponses, informations et documents de toute nature provenant du fournisseur effectif du véhicule au CLIENT en retour, si, par exemple, le CLIENT ne parle pas la langue parlée par le fournisseur effectif du véhicule, ou pour toute autre raison. Le PRESTATAIRE agit dans le cadre de ces échanges comme simple intermédiaire pour traduire ou faciliter la communication entre le CLIENT et le fournisseur effectif du véhicule, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une quelconque inexactitude dans ces informations et documents, ou d'un quelconque litige de toute nature découlant de la transmission de ces informations et documents. Le CLIENT reste entièrement maître de ses choix, reste seul décisionnaire dans la validation finale des critères de recherche récapitulés sur la page de paiement stripe, et reste seul décisionnaire dans l'éventuelle décision d'acquérir le véhicule auprès du fournisseur effectif du véhicule, et dans les termes exacts de cette acquisition.

La recherche, par le PRESTATAIRE, d'un fournisseur et d'une ou plusieurs annonces, est propre à chaque CLIENT et déterminée par les critères de recherche établis par ce dernier. Par conséquent, le CLIENT est invité à prendre un temps de réflexion sur ses critères de recherche avant de les transmettre au PRESTATAIRE pour qu'il les intègre à la page de paiement stripe. Le CLIENT comprend et accepte que les fournisseurs présentés par le PRESTATAIRE et les véhicules qu'ils proposent sont localisés partout en Europe. Ainsi, si le CLIENT souhaite exclure les fournisseurs situés à une certaine distance en kilomètres d'un lieu précis de son choix (lieu de résidence ou adresse de la société du CLIENT par exemple, sans que cette liste ne soit exhaustive), il devra transmettre au PRESTATAIRE l'adresse dudit lieu, et la distance maximale en kilomètres entre ledit lieu et les fournisseurs qu'il accepte, afin que ces informations soit mentionnées dans les critères détaillés sur la page de paiement stripe.

- Effectuer une recherche, en fonction des critères établis par le CLIENT, et lui transmettre par email, sms ou message WhatsApp les coordonnées d'un fournisseur (lien vers le site internet du fournisseur) et les liens d'une ou plusieurs

annonces de véhicules en stock sur le site du fournisseur rentrant dans les critères de recherche du CLIENT, mis en vente par le fournisseur effectif du dit véhicule, indépendant du PRESTATAIRE.

Le CLIENT comprend et accepte que toutes les informations contenues dans les annonces proviennent du fournisseur effectif du véhicule et sont donc publiées sous la responsabilité de ce dernier. Le CLIENT comprend que le PRESTATAIRE ne peut en aucun cas être tenu responsable d'inexactitudes dans les informations contenues dans la ou les annonces. Ainsi, si le CLIENT décide librement d'acquérir le véhicule présenté dans l'une des annonces publiées par le fournisseur effectif du véhicule et que des différences entre l'état présenté du véhicule dans ladite annonce et le véhicule livré apparaissent (par exemple : différences entre la description, les informations, les photos, sans que cette liste ne soit exhaustive), le PRESTATAIRE ne pourra en être tenu pour responsable.

- Si le véhicule n'est pas mis en vente par un fournisseur effectif français ou belge, fournir au CLIENT la liste des documents nécessaires pour immatriculer le véhicule en France ou en Belgique (selon le pays d'immatriculation du ou des véhicules du fournisseur trouvé(s) par le PRESTATAIRE) ainsi qu'un résumé des étapes principales de la procédure à suivre pour immatriculer le véhicule en France ou en Belgique. Le PRESTATAIRE pourra demander au fournisseur effectif du véhicule, à titre indicatif, la liste des documents présents ou non avec le véhicule. Le PRESTATAIRE transmettra cette liste au CLIENT. Le PRESTATAIRE ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout litige découlant du contenu de la dite liste. Il appartiendra au CLIENT, s'il décide librement d'acquérir un véhicule, de vérifier la présence ou l'absence des documents du véhicule auprès du fournisseur effectif du véhicule, et de vérifier de leur conformité et validité. Si des documents nécessaires pour immatriculer le véhicule en France ou en Belgique comme le certificat de conformité Européen ou un contrôle technique Européen reconnu en France de moins de 6 mois ne sont pas présents, le CLIENT est informé que l'absence de ces documents pourra générer des coûts supplémentaires pour les acquérir, et que leur acquisition n'est pas garantie (un contrôle technique défavorable est par exemple possible, sans que cet exemple ne représente une liste exhaustive). Ces coûts seront à déterminer avec le fournisseur effectif du véhicule. Le PRESTATAIRE pourra néanmoins demander le coût pour obtenir ces documents au fournisseur effectif du véhicule ou au fabricant original du véhicule pour fournir, une estimation par courrier électronique, à titre indicatif, au CLIENT. Le CLIENT accepte néanmoins que le PRESTATAIRE n'étant pas le propriétaire effectif des véhicules, ni partie dans l'acquisition, il ne peut pas fournir un coût définitif pour obtenir ces documents, ni garantir qu'ils pourront être obtenus. Le prix de ces documents sera à déterminer avec le fournisseur effectif du véhicule dans le cas d'une éventuelle acquisition du véhicule, ou avec le fabricant original du véhicule pour l'obtention du certificat de conformité Européen par exemple.

L'acquisition d'un véhicule se réalise entre le fournisseur effectif du véhicule et le CLIENT. Ainsi, le CLIENT est informé que toutes les modalités afférentes à l'éventuelle acquisition d'un véhicule, notamment les modalités de paiement, de livraison ou de récupération sur le site physique du fournisseur effectif du véhicule, modalités administratives, modalités logistiques, modalités de garantie, sans que liste ne soit exhaustive, sont à déterminer avec le fournisseur effectif du véhicule, sous sa responsabilité, le PRESTATAIRE n'étant pas partie dans l'acquisition. Le CLIENT règlera uniquement au PRESTATAIRE le prix de la PRESTATION tel que défini dans les présentes CGV.

Le prix de vente du véhicule dans les annonces des fournisseurs effectifs

Le CLIENT est informé, à titre indicatif, qu'en règle générale, le prix du véhicule présenté dans la ou les annonce(s) du fournisseur effectif du véhicule est le prix toutes taxes comprises du véhicule, incluant le montant de la TVA dans le pays du fournisseur effectif du véhicule, prenant en compte les documents relatifs au véhicule présents ou non. Ce prix n'inclut donc pas le prix de la PRESTATION du PRESTATAIRE. Il n'inclut également aucun frais annexes (comme le coût de la carte grise ou du certificat d'immatriculation, du malus co2 ou de la taxe de mise en circulation, sans que cette liste ne soit exhaustive), ou les coûts de services annexes éventuellement proposés par le fournisseur effectif du véhicule tels que la livraison ou la fourniture de plaques d'exportation, la gestion des formalités administratives, l'obtention d'un certificat de conformité européen ou le passage d'un contrôle technique s'ils sont manquants, sans que cette liste ne soit exhaustive.

Le prix n'inclut donc pas de service de livraison et s'entend pour un enlèvement sur le site physique du fournisseur effectif du véhicule.

Si le fournisseur effectif du véhicule ou un service tiers propose un service de livraison du véhicule, le PRESTATAIRE pourra demander au dit fournisseur ou service tiers une estimation à titre indicatif du coût de livraison du véhicule entre le site du fournisseur effectif du véhicule et le lieu de livraison souhaité par le CLIENT, pour la fournir au CLIENT afin que ce dernier ait une première idée du coût du transport. Cette estimation n'engage pas le PRESTATAIRE sur son montant et sera fournie par le PRESTATAIRE uniquement à titre indicatif, sur la base des informations communiquées par le fournisseur effectif du véhicule ou le service tiers. Cette estimation ne pourra en aucun cas être considérée comme un coût définitif du service final que seul le fournisseur effectif du véhicule ou service tiers contrôle et est habilité à déterminer précisément, coût qui peut être amené à varier quotidiennement en fonction de multiples facteurs. Ce coût ne pourra être déterminé précisément et d'une manière ferme et engageante que si le CLIENT décide de rentrer en contact avec le fournisseur effectif du véhicule ou service tiers.

La mise en ligne d'annonces sur des sites de revente de biens d'occasion

Si le PRESTATAIRE publie sur des sites d'annonces comme leboncoin, lacentrale, sans que cette liste ne soit exhaustive, une annonce pour un véhicule mis en vente par un fournisseur effectif de véhicules, le prix affiché s'entend comme un prix global toutes taxes comprises incluant le prix du véhicule auquel est ajouté le prix de la PRESTATION, comme il en est d'usage sur ces sites d'annonces. Il est précisé que seul le prix de la PRESTATION est ajouté au prix du véhicule mis en vente par le fournisseur effectif du véhicule, à l'exclusion de tous frais annexes comme le coût de la

carte grise ou du certificat d'immatriculation, du malus co2 ou de la taxe de mise en circulation, sans que cette liste ne soit exhaustive, ou les coûts de services annexes éventuellement proposés par le fournisseur effectif du véhicule tels que la livraison ou la fourniture de plaques d'exportation, la gestion des formalités administratives, l'obtention d'un certificat de conformité européen ou le passage d'un contrôle technique s'ils sont manquants, sans que cette liste ne soit exhaustive. Cela ne change rien au fait que le véhicule est mis en vente par le fournisseur effectif du véhicule, et non par le PRESTATAIRE, simple intermédiaire. Seules les présentes CGV et les éventuelles conditions particulières détaillées sur la page de paiement stripe, à l'exclusion de toute autre document ou toute autre source, engagent les deux parties concernant la PRESTATION.

Mise en relation avec une plateforme de gestion des formalités administratives

Si le CLIENT le souhaite, le PRESTATAIRE pourra lui fournir, à titre indicatif, le nom d'un prestataire français ou belge comme une plateforme d'immatriculation spécialisée dans les démarches administratives d'immatriculation de véhicules européens importés en France ou en Belgique. Ce type de plateforme est indépendant du PRESTATAIRE, et le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable d'un quelconque litige si le CLIENT décide librement d'éventuellement contracter avec ce type de plateforme pour la gestion des démarches administratives liées à l'importation et l'immatriculation en France ou en Belgique d'un véhicule. Le CLIENT est notamment informé, à titre indicatif, que lors de la première immatriculation d'un véhicule d'occasion (de plus de 6 mois et plus de 6 000km) en France ou en Belgique, un malus co2 ou diverses taxes (notamment la taxe de mise en circulation, sans que cette liste ne soit exhaustive) peuvent éventuellement s'appliquer, et que le coût de la carte grise en France ou du certificat d'immatriculation en Belgique est à étudier précisément en amont de l'acquisition par le CLIENT.

Durée de validité de la PRESTATION et obligation de moyens

La PRESTATION sera jugée exécutée dès lors que le PRESTATAIRE aura transmis au CLIENT par email, sms ou message whatsapp les coordonnées d'un fournisseur (lien vers le site internet du fournisseur) et les liens d'une ou plusieurs annonces de véhicules en stock sur le site du fournisseur rentrant dans les critères de recherche du CLIENT, et la liste des documents nécessaires pour immatriculer un véhicule en France ou en Belgique actuellement immatriculé dans le pays du fournisseur (sauf si les véhicules proposés sont mis en vente par un fournisseur français ou belge), ainsi que le résumé des étapes principales de la procédure à suivre pour l'immatriculer.

Le PRESTATAIRE dispose d'un délai de 2 mois à compter du paiement de l'intégralité du prix de la PRESTATION via la page de paiement stripe tel que décrit ci-dessus pour exécuter la PRESTATION.

Si dans un délai de 2 mois à compter du paiement de l'intégralité du prix de la PRESTATION via la page de paiement stripe tel que décrit ci-dessus, le PRESTATAIRE n'est pas en mesure de transmettre au CLIENT les coordonnées d'un fournisseur et les liens d'une ou plusieurs annonces de véhicules en stock sur le site du fournisseur rentrant dans les critères de recherche du CLIENT, alors le prix de la PRESTATION sera remboursé au CLIENT par virement bancaire, aux coordonnées bancaires transmises par le CLIENT dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de l'expiration du délai.

Le PRESTATAIRE est tenu de s'assurer qu'au moment où il transmet la ou les annonces au CLIENT, le ou les véhicule(s) présenté(s) sont bien visibles sur le site internet du fournisseur effectif. En effet, le PRESTATAIRE n'étant pas le vendeur effectif des véhicules, ces derniers restent en vente durant le délai de réaction du CLIENT. Ainsi, le PRESTATAIRE ne peut en aucun cas garantir la disponibilité du ou des véhicule(s) de la ou les annonce(s) transmises au CLIENT. Le CLIENT comprend et accepte que le fournisseur effectif du véhicule est totalement indépendant du PRESTATAIRE, et peut décider à tout moment de vendre librement le ou les véhicule(s) des annonces à un autre client. Ce dernier est donc invité à être le plus réactif possible en cas d'intérêt pour un véhicule. En ce sens, le CLIENT est invité à contacter ledit fournisseur dans un délai maximum d'un jour ouvré suivant l'envoi par email, sms ou message WhatsApp des coordonnées du fournisseur et des liens d'une ou plusieurs annonces de véhicules. Si le fournisseur effectif du véhicule informe le CLIENT que le ou tous les véhicules présentés ne sont plus disponibles, le CLIENT pourra demander l'envoi de nouvelles annonces pour un ou plusieurs véhicules correspondants à ses critères, sans coût supplémentaire. Le CLIENT devra pouvoir prouver la non disponibilité de la ou de toutes les annonces par la présentation au PRESTATAIRE d'un courrier électronique du fournisseur effectif du véhicule attestant du fait que la ou toutes les annonces ne sont plus disponibles à la vente.

Le PRESTATAIRE est tenu à une obligation de moyens. Il mettra en œuvre toutes les ressources humaines, techniques et matérielles nécessaires pour mener à bien la PRESTATION. Il ne saurait toutefois garantir un résultat précis qui dépendrait de facteurs externes ou propres à l'activité du CLIENT. Au regard de cette obligation de moyens, le CLIENT accepte que le PRESTATAIRE mettra tous les moyens en œuvre pour transmettre une ou des annonces correspondants aux critères du CLIENT, mais que le PRESTATAIRE ne peut pas garantir un résultat, et ne peut également pas garantir le ou les délai(s) précis dans lequel ou lesquels il pourra fournir au CLIENT la ou les annonces. En effet, il est rappelé que la mise en vente de véhicules sur le marché par les fournisseurs est aléatoire et hors du contrôle du PRESTATAIRE. Si à l'expiration du délai de 2 mois à compter du paiement de l'intégralité du prix de la PRESTATION via la page de paiement stripe, le CLIENT n'a été intéressé par aucun véhicule (disponible à l'achat lors de la transmission des coordonnées du fournisseur), le prix de la PRESTATION restera dû, et la prestation sera jugée exécutée.

Exclusion de responsabilité du PRESTATAIRE en cas de litige avec le fournisseur effectif du véhicule

Le CLIENT accepte que s'il décide d'acquérir l'un des véhicules auprès du fournisseur effectif, cette acquisition comportera, comme dans toute acquisition et procédure d'importation, toujours des risques, en particulier à distance, et que l'exécution de la PRESTATION par le PRESTATAIRE ne pourra en aucun cas fournir une quelconque garantie au

CLIENT contre ces risques. Le CLIENT accepte que les fournisseurs effectifs des véhicules commercialisent des véhicules d'occasion de plus de 6 mois et plus de 6 000km qui ne sont pas neufs, et que, même s'ils sont couverts par une garantie officielle du constructeur, ils peuvent présenter divers défauts de toute nature. Si une différence est constatée entre l'état du véhicule déclaré sur le site du fournisseur effectif et l'état du véhicule au jour de la remise de celui-ci, le PRESTATAIRE ne pourra en être tenu responsable. Il est rappelé au CLIENT que son seul interlocuteur dans le cadre de la vente du véhicule, et d'éventuels litiges liés à cette vente, est le fournisseur effectif du véhicule.

Article 5 : Commande et formation du contrat

Processus de commande

- ✓ Le CLIENT formule une demande de prestation au PRESTATAIRE.
- ✓ Le PRESTATAIRE envoie un lien vers la page de paiement stripe détaillant la nature et le prix de la PRESTATION.
- ✓ La commande est considérée comme ferme et définitive dès lors que CLIENT a payé l'intégralité du prix de la PRESTATION via la page de paiement stripe, sur laquelle sont accessibles les présentes CGV.

Modification

Toute modification de la PRESTATION, après paiement via la page de paiement stripe, devra faire l'objet d'un accord écrit et signé par les deux parties. Le PRESTATAIRE se réserve la possibilité de refuser ou d'établir une nouvelle proposition tarifaire si la modification est substantielle. Tout changement d'éléments (nouveaux critères etc.) pourra donner lieu à un ajustement du prix.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit d'appliquer des frais d'annulation en cas de demande tardive ou de coûts déjà engagés.

Article 6 : Retard de paiement

Tout retard de paiement, qu'il soit total ou partiel, pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard conformément aux dispositions légales en vigueur. Après mise en demeure restée infructueuse pendant plus de 8 jours, lesdites pénalités de retard seront appliquées, calculées au taux annuel de 8% du montant TTC dû.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations en cas de non-paiement.

Les rabais, remises ou ristournes éventuellement accordés par le Prestataire seront précisés dans les conditions particulières sur la page de paiement stripe, en fonction des conditions spécifiques ou de la politique commerciale en vigueur.

Article 7 : Délais et exécution

Délais d'exécution

Les délais d'exécution figurant au sein des présentes CGV sont indicatifs. Le PRESTATAIRE s'efforce de respecter ces délais, mais ne peut être tenu responsable des retards imputables au CLIENT (ex : retard de transmission d'informations), à un tiers ou à un cas de force majeure.

Collaboration du CLIENT

Le CLIENT s'engage à fournir toutes les informations et documents nécessaires à la bonne réalisation de la PRESTATION. En cas de manquement, le PRESTATAIRE ne saurait être tenu pour responsable d'un retard ou d'une exécution partielle de la PRESTATION.

Article 8 : Obligations et responsabilités

Obligations du CLIENT

Le CLIENT s'engage à :

- ✓ Communiquer au PRESTATAIRE des informations exactes, à jour et complètes,
- ✓ Collaborer activement avec le PRESTATAIRE,
- ✓ Respecter les échéances de paiement convenues.

Limitation de responsabilité

Le PRESTATAIRE est responsable uniquement des dommages directs et prouvés résultant d'une faute qui lui est imputable dans l'exécution de la PRESTATION. En aucun cas, il ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, perte de données, préjudice commercial, etc.).

La responsabilité du PRESTATAIRE est limitée au montant payé par le CLIENT pour la prestation litigieuse.

Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée par un cas de force majeure (grève, pandémie, catastrophe naturelle, etc.). Les obligations sont alors suspendues pendant la durée de l'événement.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Créations et livrables

Sauf dispositions contraires, le PRESTATAIRE reste le titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle sur les éléments (documents, méthodes, outils) fournis dans le cadre de la PRESTATION. Toute reproduction ou représentation sans autorisation préalable est interdite.

Éléments fournis par le Client

Le CLIENT garantit au PRESTATAIRE qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires pour les éléments (texte, images, bases de données, sans que cette liste ne soit exhaustive) qu'il fournit. Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable en cas de violation de droits de tiers.

Article 10 : Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver la confidentialité des informations (techniques, commerciales, financières, liste de fournisseurs, sans que cette liste ne soit exhaustive) échangées dans le cadre des présentes CGV et de la PRESTATION et ne pas les divulguer à des tiers sans accord écrit préalable.

Article 11 : Résiliation

Résiliation pour manquement

En cas de manquement de l'une des parties à ses obligations (notamment retard ou défaut de paiement pour le CLIENT), et après une mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours ouvrés, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit, sans préjudice des dommages-intérêts éventuels.

Effets de la résiliation

Dans le cas où la PRESTATION est résiliée du fait d'un manquement du CLIENT, ce dernier reste tenu de régler l'intégralité du prix de la PRESTATION.

Article 12 : Données personnelles (RGPD)

Le PRESTATAIRE collecte et traite les données personnelles du CLIENT conformément à la législation en vigueur (RGPD, Loi Informatique et Libertés, etc.). Le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour des motifs légitimes, qu'il peut exercer en contactant le PRESTATAIRE (coordonnées indiquées dans les présentes CGV).

Article 13 : Médiation et règlement des litiges

Réclamation

En cas de litige, ou de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ces CGV, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

Médiation

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le CLIENT peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige. Les coordonnées du médiateur compétent sont communiquées au CLIENT sur simple demande.

Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du domicile du CLIENT ou selon la législation applicable, sous réserve des dispositions légales d'ordre public.

Article 14 : Droit applicable et juridiction compétente

Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Article 15 : Nullité

Si une clause des présentes CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions conserveront toute leur force et leur portée.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de Mon occas garantie par Stills & Echoes, 55 allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg,
trouvez@monoccasgarantie.fr :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.



En application des articles L221-18 et L211-25 du code de la consommation, et via l'acceptation des présentes CGV via la page de paiement stripe, le CLIENT demande expressément le commencement d'exécution de la prestation à la date de validation de paiement, et ce avant l'écoulement des 14 jours du délai de rétractation. Le CLIENT reconnaît que:

- si la prestation est entièrement exécutée avant la fin des 14 jours, il ne disposera plus de son droit de rétractation,
- si durant les 14 jours suivant la validation du paiement sur la page de paiement stripe, le CLIENT souhaite se rétracter, il devra verser au prestataire un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de rétractation.

Conditions Générales de Vente à destination de clients professionnels monoccasgarantie.fr

Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Stills & Echoes (ci-après le « PRESTATAIRE ») fournit une prestation de service à destination de professionnels au profit du client (ci-après le « CLIENT »).

Ces CGV s'appliquent à toutes les commandes de prestations de service passées par le CLIENT via une page de paiement stripe auprès du PRESTATAIRE. En dehors des présentes CGV et des conditions particulières éventuellement détaillées sur la page de paiement stripe, aucun autre document n'est applicable à la relation contractuelle entre les deux parties. Le fait pour le CLIENT de procéder au paiement via la page de paiement stripe à partir de laquelle sont accessibles les présentes CGV implique son adhésion pleine et entière à ces dernières.

Article 2 : Identification du Prestataire

Raison sociale : Stills & Echoes
Forme juridique : SARL
Capital social: 5 000,00€
Adresse du siège social : 55 allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg
SIRET : 799 733 860 00016
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 03 799 733 860
Représentant légal : Karle Stéphane
Téléphone : 0612409010
E-mail : trouvez@monoccasgarantie.fr
URL du site internet : www.monoccasgarantie.fr

Article 3 : Documents contractuels

Les prestations fournies par le PRESTATAIRE sont décrites au sein :

1. Des présentes CGV,
2. De la page de paiement stripe, pouvant éventuellement intégrer des conditions particulières convenues entre les parties.

En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent sur les présentes CGV.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier à tout moment l'offre de service sans pour autant porter atteinte aux commandes en cours.

Article 4 : Description de la prestation

Nature des services

La prestation, ci-après dénommée la PRESTATION, concerne exclusivement la recherche de véhicules particuliers (VP) d'occasion, de plus de 6 mois et plus de 6000km, mis en vente par des fournisseurs professionnels européens, couverts par une garantie officielle du constructeur du véhicule. Il est précisé que les fournisseurs des véhicules peuvent être les propriétaires effectifs des véhicules, mais peuvent également être des intermédiaires n'étant pas les propriétaires effectifs des véhicules au moment de la mise en vente sur leurs sites, qui re-commercialisent des véhicules appartenant à des sociétés de leasing, à des concessionnaires ou à d'autres acteurs du marché automobile, sans que cette liste ne

soit exhaustive, en proposant des services supplémentaires. Lesdits services supplémentaires, que les sociétés de leasing, concessionnaires, ou autres acteurs du marché automobile ne proposent pas nécessairement directement, peuvent notamment porter sur le volet logistique et administratif.

Il est précisé que par garantie officielle du constructeur du véhicule, il est entendu :

- soit la garantie usine 'véhicule neuf' du véhicule, si elle est toujours en cours de validité (quelle que soit la durée de validité restante, et le quota de kilomètres restants de la garantie). Il est précisé que dans le cas des véhicules électriques, la véhicule peut par exemple être encore couvert par la Garantie limitée batterie et unité d'entraînement ou une garantie couvrant la batterie seule, mais plus par la Garantie limitée standard, Garantie limitée du système de retenue supplémentaire, ou toute autre garantie sur le reste des éléments du véhicule qui ont des termes moins longs, et qui peuvent être dépassées.
- soit la garantie pour véhicules d'occasion commercialisée par le réseau du constructeur du véhicule dans le pays d'immatriculation actuel du véhicule, exclusivement (par exemple, si le véhicule est une BMW, la garantie pour véhicules d'occasion le couvrant sera celle proposée directement par le réseau BMW dans le pays d'immatriculation actuel du véhicule).

Selon le type de garantie qui couvre le véhicule, le CLIENT sera informé de la durée de validité de la garantie, ainsi que du kilométrage maximum de la garantie usine 'véhicule neuf' couvrant le véhicule, ou de la durée de la garantie pour véhicule d'occasion couvrant le véhicule.

Le PRESTATAIRE informera, à titre indicatif, le CLIENT sur la validité et l'applicabilité de la garantie officielle du constructeur suite à l'immatriculation en France ou en Belgique, ainsi que sur la possibilité de céder la garantie au prochain acheteur en cas de revente du véhicule. Il est précisé que chez certains constructeurs, la garantie ne pourra être cédée que dans un seul cas : si le CLIENT est un client particulier et qu'il revend le véhicule à un acheteur particulier. Cette information est fournie à titre indicatif sur la base des conditions des contrats de garantie disponibles publiquement sur les sites internet des constructeurs des véhicules ou fournies par des concessionnaires du réseau officiel du constructeur.

Le PRESTATAIRE fournira sur demande du CLIENT lesdites conditions de garantie pour que le CLIENT les étudie. Si les informations contenues dans les conditions de garantie sont à l'origine présentées par le constructeur du véhicule en langue étrangère, les informations seront traduites en langue française par le PRESTATAIRE à titre indicatif avant de les transmettre au CLIENT, en utilisant un service de traduction en ligne comme deepl. Le PRESTATAIRE fournira aussi au CLIENT les conditions de garantie dans leur langue d'origine.

Néanmoins, le CLIENT comprend et accepte que le PRESTATAIRE est totalement indépendant des constructeurs des véhicules, et que ces derniers peuvent être amenés à modifier leurs conditions de garantie sans en informer le PRESTATAIRE à tout moment. Le CLIENT comprend et accepte qu'en règle générale, le contrat de garantie final ne peut être édité et fourni au CLIENT par le fournisseur effectif du véhicule que dans le cadre de la vente du véhicule, et que le PRESTATAIRE n'y aura pas accès dans la mesure où il n'est pas partie à cette vente. Le PRESTATAIRE invite donc le CLIENT à bien relire les conditions de la garantie qui lui seront présentées par le fournisseur effectif du véhicule lors de la vente du véhicule. Le CLIENT comprend et accepte que la communication de ces informations ne garantit pas la validité et l'application de la garantie, et que le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable d'aucun litige de toute nature entre le CLIENT et le fournisseur du véhicule, ou le CLIENT et le constructeur du véhicule.

Recherche de véhicule pouvant être acheté hors taxes, statut professionnel et assujettissement à la TVA intracommunautaire du CLIENT

Si le CLIENT est un client professionnel, dont le siège social est situé en France ou en Belgique, possédant un numéro de TVA ayant le statut 'numéro valide' sur le système VIES (VAT Information Exchange System – système d'échange d'informations en matière de TVA), alors il pourra demander au PRESTATAIRE de rechercher dans le cadre de la PRESTATION, un véhicule qui peut être acheté hors taxes auprès de son fournisseur d'un pays européen autre que la France ou la Belgique.

Les fournisseurs des véhicules pouvant être achetés hors taxes présentés dans le cadre de la PRESTATION ne peuvent conclure une vente hors taxes avec un CLIENT n'ayant pas un numéro de TVA ayant le statut 'numéro valide' dans le système VIES.

Il est de la responsabilité du CLIENT de la PRESTATION, lorsqu'il est un client professionnel et demande au PRESTATAIRE une recherche de véhicule pouvant être acheté hors taxes auprès de son fournisseur d'un pays européen autre que la France ou la Belgique, de s'assurer qu'il possède bien d'un numéro de TVA ayant le statut 'numéro valide' sur le système VIES. Lorsqu'il fait appel au PRESTATAIRE, le CLIENT agit en sa qualité de client professionnel et s'engage donc à fournir un numéro de TVA ayant le statut 'numéro valide' sur le système VIES. Il n'est pas de la responsabilité du PRESTATAIRE de vérifier que le numéro de TVA fourni par le CLIENT dans ce contexte possède ledit statut.

Si, à l'issue de l'accomplissement de la PRESTATION par le PRESTATAIRE, les fournisseurs des véhicules présentés par le PRESTATAIRE refusent de conclure la vente hors taxes en raison de l'absence d'un numéro de TVA du CLIENT ayant le statut 'numéro valide' sur le système VIES, le CLIENT ne pourra être remboursé de la PRESTATION payée et exécutée par le PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE invite le CLIENT professionnel à se renseigner sur les règles fiscales relatives au paiement de la TVA suite à l'importation et l'immatriculation en France ou en Belgique d'un véhicule acheté hors taxes auprès de son

fournisseur effectif d'un autre pays Européen, car il existe en France ou en Belgique des règles spécifiques régissant la possibilité de récupérer ou non la TVA selon, notamment, le type de véhicule et la nature de l'activité du CLIENT professionnel.

Il est précisé que dans le cas de figure où le CLIENT est un client professionnel avec la section 'nom de l'entreprise' remplie sur la page de paiement stripe, hormis les exceptions prévues dans l'article L221-3 du code de la consommation, le droit de rétractation destiné aux clients consommateurs mentionné dans l'article 'le prix de la PRESTATION' ci-dessous ne s'applique pas. Suite au règlement du prix de la PRESTATION, aucun remboursement ne sera possible, à l'exception du cas de figure où le PRESTATAIRE ne serait pas en mesure de transmettre au CLIENT les coordonnées d'un fournisseur et les liens d'une ou plusieurs annonces de véhicules en stock sur le site du fournisseur rentrant dans les critères de recherche du CLIENT, dans le délai de 2 mois à compter du paiement de l'intégralité du prix de la PRESTATION sur la page de paiement stripe, mentionné dans l'article 'durée de validité de la PRESTATION et obligation de moyens' ci-dessous.

Le prix de la PRESTATION

Le prix de la PRESTATION est arrêté à la somme de 950€ hors taxes (neuf cent cinquante euros hors taxes). Le CLIENT s'engage à verser l'intégralité du prix de la PRESTATION au PRESTATAIRE via les modes de paiement disponibles sur la page de paiement stripe, si celui-ci souhaite faire appel aux services du PRESTATAIRE.

En application de l'article L221-18 du code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation à compter du paiement sur la page de paiement stripe pour la PRESTATION, sans donner de motif ni payer de pénalité. L'application de ce texte emporte le fait que le PRESTATAIRE ne peut faire débiter la PRESTATION avant l'écoulement du délai de quatorze jours, à compter à compter du paiement sur la page de paiement stripe.

Toutefois, l'article L221-25 du même code permet au consommateur de solliciter l'exécution immédiate de la PRESTATION, sans attendre la fin du délai de rétractation. Pour cela, le consommateur devra en faire la demande expresse au PRESTATAIRE, via l'acceptation obligatoire des présentes CGV lors du paiement sur la page de paiement stripe.

Si le PRESTATAIRE exécute entièrement la PRESTATION avant que le délai de quatorze jours ne s'écoule, alors le CLIENT ne pourra plus se rétracter.

Si le PRESTATAIRE a commencé à exécuter la PRESTATION mais que celle-ci n'est pas encore achevée avant l'écoulement des quatorze jours à compter du paiement sur la page de paiement stripe, le CLIENT pourra exercer son droit de rétractation sur la PRESTATION par email. Dans la mesure où le CLIENT a sollicité le commencement d'exécution de la PRESTATION avant la fin du délai de rétractation, celui-ci devra verser au PRESTATAIRE le montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la PRESTATION.

Le CLIENT accepte qu'une fois le délai de quatorze jours à compter du paiement sur la page de paiement stripe est expiré, aucune annulation et remboursement ne sera possible de son initiative. Seul le cas dans lequel le PRESTATAIRE ne serait pas en mesure de présenter au moins une annonce de véhicule en stock sur le site du fournisseur, rentrant dans les critères de recherche du CLIENT, dans le délai de 2 mois à compter de la réception de l'intégralité du PRIX, pourra donner lieu à un remboursement (voir article 4. Durée de validité de la prestation et obligation de moyens).

Les rabais, remises ou ristournes éventuellement accordés par le PRESTATAIRE seront précisés sur la page de paiement stripe, en fonction des conditions spécifiques ou de la politique commerciale en vigueur.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais le prix appliqué sera celui en vigueur au moment du paiement sur la page de paiement stripe.

Les obligations du PRESTATAIRE

La PRESTATION consiste à :

- Collecter auprès du CLIENT les critères de recherche suivants pour un véhicule particulier (VP) d'occasion de plus de 6 mois et plus de 6 000km, mis en vente par un fournisseur européen, couvert par une garantie officielle du constructeur du véhicule, tel que décrit ci-dessus. Les critères de recherche du CLIENT sont récapitulés sur la page de paiement stripe. Les critères collectés sont les suivants :

- marque,
- modèle,
- variante(s),
- énergie(s),
- type(s) de transmission,
- couleur(s) intérieure(s) et extérieure(s),
- options souhaitées,
- nombre de places accepté,
- nombre de portes accepté,
- année de première immatriculation minimum,

- kilométrage maximum,
- prix toutes taxes comprises maximum hors prix de la PRESTATION du PRESTATAIRE, hors frais annexes (service de livraison ou plaques d'exportation, malus co2, taxe de mise en circulation, coût de la carte grise ou du certificat d'immatriculation, sans que cette liste ne soit exhaustive).

Concernant les critères ci-dessus listés, il est précisé que la PRESTATION ne peut porter que sur une marque et un modèle précis de véhicule, même si plusieurs variantes, énergies, types de transmission, nombre de places, nombre de portes, couleurs intérieures et extérieures font partie des critères. A compter du paiement sur la page de paiement stripe, aucun changement des critères ne sera possible.

A titre indicatif, le PRESTATAIRE pourra être amené, dans le cadre de discussions avec le CLIENT, à échanger avec le CLIENT et répondre à ses questions pour l'aider à cibler au mieux sa recherche et ses besoins. Le PRESTATAIRE, pourra aussi être amené à échanger avec le fournisseur effectif du véhicule pour lui transmettre des questions, informations et documents de toute nature provenant du CLIENT, puis à transmettre les réponses, informations et documents de toute nature provenant du fournisseur effectif du véhicule au CLIENT en retour, si, par exemple, le CLIENT ne parle pas la langue parlée par le fournisseur effectif du véhicule, ou pour toute autre raison. Le PRESTATAIRE agit dans le cadre de ces échanges comme simple intermédiaire pour traduire ou faciliter la communication entre le CLIENT et le fournisseur effectif du véhicule, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une quelconque inexactitude dans ces informations et documents, ou d'un quelconque litige de toute nature découlant de la transmission de ces informations et documents. Le CLIENT reste entièrement maître de ses choix, reste seul décisionnaire dans la validation finale des critères de recherche récapitulés sur la page de paiement stripe, et reste seul décisionnaire dans l'éventuelle décision d'acquérir le véhicule auprès du fournisseur effectif du véhicule, et dans les termes exacts de cette acquisition.

La recherche, par le PRESTATAIRE, d'un fournisseur et d'une ou plusieurs annonces, est propre à chaque CLIENT et déterminée par les critères de recherche établis par ce dernier. Par conséquent, le CLIENT est invité à prendre un temps de réflexion sur ses critères de recherche avant de les transmettre au PRESTATAIRE pour qu'il les intègre à la page de paiement stripe. Le CLIENT comprend et accepte que les fournisseurs présentés par le PRESTATAIRE et les véhicules qu'ils proposent sont localisés partout en Europe. Ainsi, si le CLIENT souhaite exclure les fournisseurs situés à une certaine distance en kilomètres d'un lieu précis de son choix (lieu de résidence ou adresse de la société du CLIENT par exemple, sans que cette liste ne soit exhaustive), il devra transmettre au PRESTATAIRE l'adresse dudit lieu, et la distance maximale en kilomètres entre ledit lieu et les fournisseurs qu'il accepte, afin que ces informations soit mentionnées dans les critères détaillés sur la page de paiement stripe.

- Effectuer une recherche, en fonction des critères établis par le CLIENT, et lui transmettre par email, sms ou message WhatsApp les coordonnées d'un fournisseur (lien vers le site internet du fournisseur) et les liens d'une ou plusieurs annonces de véhicules en stock sur le site du fournisseur rentrant dans les critères de recherche du CLIENT, mis en vente par le fournisseur effectif du dit véhicule, indépendamment du PRESTATAIRE.

Le CLIENT comprend et accepte que toutes les informations contenues dans les annonces proviennent du fournisseur effectif du véhicule et sont donc publiées sous la responsabilité de ce dernier. Le CLIENT comprend que le PRESTATAIRE ne peut en aucun cas être tenu responsable d'inexactitudes dans les informations contenues dans la ou les annonces. Ainsi, si le CLIENT décide librement d'acquérir le véhicule présenté dans l'une des annonces publiées par le fournisseur effectif du véhicule et que des différences entre l'état présenté du véhicule dans ladite annonce et le véhicule livré apparaissent (par exemple : différences entre la description, les informations, les photos, sans que cette liste ne soit exhaustive), le PRESTATAIRE ne pourra en être tenu pour responsable.

- Si le véhicule n'est pas mis en vente par un fournisseur effectif français ou belge, fournir au CLIENT la liste des documents nécessaires pour immatriculer le véhicule en France ou en Belgique (selon le pays d'immatriculation du ou des véhicules du fournisseur trouvé(s) par le PRESTATAIRE) ainsi qu'un résumé des étapes principales de la procédure à suivre pour immatriculer le véhicule en France. Le PRESTATAIRE pourra demander au fournisseur effectif du véhicule, à titre indicatif, la liste des documents présents ou non avec le véhicule. Le PRESTATAIRE transmettra cette liste au CLIENT. Le PRESTATAIRE ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout litige découlant du contenu de la dite liste. Il appartiendra au CLIENT, s'il décide librement d'acquérir un véhicule, de vérifier la présence ou l'absence des documents du véhicule auprès du fournisseur effectif du véhicule, et de vérifier de leur conformité et validité. Si des documents nécessaires pour immatriculer le véhicule en France ou en Belgique comme le certificat de conformité Européen ou un contrôle technique Européen reconnu en France de moins de 6 mois ne sont pas présents, le CLIENT est informé que l'absence de ces documents pourra générer des coûts supplémentaires pour les acquérir, et que leur acquisition n'est pas garantie (un contrôle technique défavorable est par exemple possible, sans que cet exemple ne représente une liste exhaustive). Ces coûts seront à déterminer avec le fournisseur effectif du véhicule. Le PRESTATAIRE pourra néanmoins demander le coût pour obtenir ces documents au fournisseur effectif du véhicule ou au fabricant original du véhicule pour fournir, une estimation par courrier électronique, à titre indicatif, au CLIENT. Le CLIENT accepte néanmoins que le PRESTATAIRE n'étant pas le propriétaire effectif des véhicules, ni partie dans l'acquisition, il ne peut pas fournir un coût définitif pour obtenir ces documents, ni garantir qu'ils pourront être obtenus. Le prix de ces documents sera à déterminer avec le fournisseur effectif du véhicule dans le cas d'une éventuelle acquisition du véhicule, ou avec le fabricant original du véhicule pour l'obtention du certificat de conformité Européen par exemple.

L'acquisition d'un véhicule se réalise entre le fournisseur effectif du véhicule et le CLIENT. Ainsi, le CLIENT est informé que toutes les modalités afférentes à l'éventuelle acquisition d'un véhicule, notamment les modalités de paiement, de livraison ou de récupération sur le site physique du fournisseur effectif du véhicule, modalités administratives, modalités logistiques, modalités de garantie, sans que liste ne soit exhaustive, sont à déterminer avec le fournisseur effectif du

véhicule, sous sa responsabilité, le PRESTATAIRE n'étant pas partie dans l'acquisition. Le CLIENT règlera uniquement au PRESTATAIRE le prix de la PRESTATION tel que défini dans les présentes CGV.

Le prix de vente du véhicule dans les annonces des fournisseurs effectifs

Le CLIENT est informé, à titre indicatif, qu'en règle générale, le prix du véhicule présenté dans la ou les annonce(s) du fournisseur effectif du véhicule est le prix toutes taxes comprises du véhicule, incluant le montant de la TVA dans le pays du fournisseur effectif du véhicule, prenant en compte les documents relatifs au véhicule présents ou non. Ce prix n'inclut donc pas le prix de la PRESTATION du PRESTATAIRE. Il n'inclut également aucun frais annexes (comme le coût de la carte grise ou du certificat d'immatriculation, du malus co2 ou de la taxe de mise en circulation, sans que cette liste ne soit exhaustive), ou les coûts de services annexes éventuellement proposés par le fournisseur effectif du véhicule tels que la livraison ou la fourniture de plaques d'exportation, la gestion des formalités administratives, l'obtention d'un certificat de conformité européen ou le passage d'un contrôle technique s'ils sont manquants, sans que cette liste ne soit exhaustive.

Le prix n'inclut donc pas de service de livraison et s'entend pour un enlèvement sur le site physique du fournisseur effectif du véhicule.

Si le fournisseur effectif du véhicule ou un service tiers propose un service de livraison du véhicule, le PRESTATAIRE pourra demander au dit fournisseur ou service tiers une estimation à titre indicatif du coût de livraison du véhicule entre le site du fournisseur effectif du véhicule et le lieu de livraison souhaité par le CLIENT, pour la fournir au CLIENT afin que ce dernier ait une première idée du coût du transport. Cette estimation n'engage pas le PRESTATAIRE sur son montant et sera fournie par le PRESTATAIRE uniquement à titre indicatif, sur la base des informations communiquées par le fournisseur effectif du véhicule ou le service tiers. Cette estimation ne pourra en aucun cas être considérée comme un coût définitif du service final que seul le fournisseur effectif du véhicule ou service tiers contrôle et est habilité à déterminer précisément, coût qui peut être amené à varier quotidiennement en fonction de multiples facteurs. Ce coût ne pourra être déterminé précisément et d'une manière ferme et engageante que si le CLIENT décide de rentrer en contact avec le fournisseur effectif du véhicule ou service tiers.

La mise en ligne d'annonces sur des sites de revente de biens d'occasion

Si le PRESTATAIRE publie sur des sites d'annonces comme leboncoin, lacentrale, sans que cette liste ne soit exhaustive, une annonce pour un véhicule mis en vente par un fournisseur effectif de véhicules, le prix affiché s'entend comme un prix global toutes taxes comprises incluant le prix du véhicule auquel est ajouté le prix de la PRESTATION, comme il en est d'usage sur ces sites d'annonces. Il est précisé que seul le prix de la PRESTATION est ajouté au prix du véhicule mis en vente par le fournisseur effectif du véhicule, à l'exclusion de tous frais annexes comme le coût de la carte grise ou du certificat d'immatriculation, du malus co2 ou de la taxe de mise en circulation, sans que cette liste ne soit exhaustive, ou les coûts de services annexes éventuellement proposés par le fournisseur effectif du véhicule tels que la livraison ou la fourniture de plaques d'exportation, la gestion des formalités administratives, l'obtention d'un certificat de conformité européen ou le passage d'un contrôle technique s'ils sont manquants, sans que cette liste ne soit exhaustive. Cela ne change rien au fait que le véhicule est mis en vente par le fournisseur effectif du véhicule, et non par le PRESTATAIRE, simple intermédiaire. Seules les présentes CGV et les éventuelles conditions particulières détaillées sur la page de paiement stripe, à l'exclusion de toute autre document ou toute autre source, engagent les deux parties concernant la PRESTATION.

Mise en relation avec une plateforme de gestion des formalités administratives

Si le CLIENT le souhaite, le PRESTATAIRE pourra lui fournir, à titre indicatif, le nom d'un prestataire français ou belge comme une plateforme d'immatriculation spécialisée dans les démarches administratives d'immatriculation de véhicules européens importés en France ou en Belgique. Ce type de plateforme est indépendant du PRESTATAIRE, et le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable d'un quelconque litige si le CLIENT décide librement d'éventuellement contracter avec ce type de plateforme pour la gestion des démarches administratives liées à l'importation et l'immatriculation en France d'un véhicule. Le CLIENT est notamment informé, à titre indicatif, que lors de la première immatriculation d'un véhicule d'occasion (de plus de 6 mois et plus de 6 000km) en France ou en Belgique, un malus co2 ou diverses taxes (notamment la taxe de mise en circulation sans que cette liste ne soit exhaustive) peuvent éventuellement s'appliquer, et que le coût de la carte grise ou du certificat d'immatriculation en Belgique est à étudier précisément en amont de l'acquisition par le CLIENT.

Durée de validité de la PRESTATION et obligation de moyens

La PRESTATION sera jugée exécutée dès lors que le PRESTATAIRE aura transmis au CLIENT par email, sms ou message WhatsApp les coordonnées d'un fournisseur (lien vers le site internet du fournisseur) et les liens d'une ou plusieurs annonces de véhicules en stock sur le site du fournisseur rentrant dans les critères de recherche du CLIENT, et la liste des documents nécessaires pour immatriculer un véhicule en France ou en Belgique actuellement immatriculé dans le pays du fournisseur (sauf si les véhicules proposés sont mis en vente par un fournisseur français ou belge), ainsi que le résumé des étapes principales de la procédure à suivre pour l'immatriculer.

Le PRESTATAIRE dispose d'un délai de 2 mois à compter du paiement de l'intégralité du prix de la PRESTATION via la page de paiement stripe tel que décrit ci-dessus pour exécuter la PRESTATION.

Si dans un délai de 2 mois à compter du paiement de l'intégralité du prix de la PRESTATION via la page de paiement stripe, le PRESTATAIRE n'est pas en mesure de transmettre au CLIENT les coordonnées d'un fournisseur et les liens

d'une ou plusieurs annonces de véhicules en stock sur le site du fournisseur rentrant dans les critères de recherche du CLIENT, alors le prix de la PRESTATION sera remboursé au CLIENT par virement bancaire, aux coordonnées bancaires transmises par le CLIENT dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de l'expiration du délai.

Le PRESTATAIRE est tenu de s'assurer qu'au moment où il transmet la ou les annonces au CLIENT, le ou les véhicule(s) présenté(s) sont bien visibles sur le site internet du fournisseur effectif. En effet, le PRESTATAIRE n'étant pas le vendeur effectif des véhicules, ces derniers restent en vente durant le délai de réaction du CLIENT. Ainsi, le PRESTATAIRE ne peut en aucun cas garantir la disponibilité du ou des véhicule(s) de la ou les annonce(s) transmises au CLIENT. Le CLIENT comprend et accepte que le fournisseur effectif du véhicule est totalement indépendant du PRESTATAIRE, et peut décider à tout moment de vendre librement le ou les véhicule(s) des annonces à un autre client. Ce dernier est donc invité à être le plus réactif possible en cas d'intérêt pour un véhicule. En ce sens, le CLIENT est invité à contacter ledit fournisseur dans un délai maximum d'un jour ouvré suivant l'envoi par email, sms ou message WhatsApp des coordonnées du fournisseur et des liens d'une ou plusieurs annonces de véhicules. Si le fournisseur effectif du véhicule informe le CLIENT que le ou tous les véhicules présentés ne sont plus disponibles, le CLIENT pourra demander l'envoi de nouvelles annonces pour un ou plusieurs véhicules correspondants à ses critères, sans coût supplémentaire. Le CLIENT devra pouvoir prouver la non disponibilité de la ou de toutes les annonces par la présentation au PRESTATAIRE d'un courrier électronique du fournisseur effectif du véhicule attestant du fait que la ou toutes les annonces ne sont plus disponibles à la vente.

Le PRESTATAIRE est tenu à une obligation de moyens. Il mettra en œuvre toutes les ressources humaines, techniques et matérielles nécessaires pour mener à bien la PRESTATION. Il ne saurait toutefois garantir un résultat précis qui dépendrait de facteurs externes ou propres à l'activité du CLIENT. Au regard de cette obligation de moyens, le CLIENT accepte que le PRESTATAIRE mettra tous les moyens en œuvre pour transmettre une ou des annonces correspondants aux critères du CLIENT, mais que le PRESTATAIRE ne peut pas garantir un résultat, et ne peut également pas garantir le ou les délai(s) précis dans lequel ou lesquels il pourra fournir au CLIENT la ou les annonces. En effet, il est rappelé que la mise en vente de véhicules sur le marché par les fournisseurs est aléatoire et hors du contrôle du PRESTATAIRE. Si à l'expiration du délai de 2 mois à compter du paiement de l'intégralité du prix de la PRESTATION via la page de paiement stripe, le CLIENT n'a été intéressé par aucun véhicule (disponible à l'achat lors de la transmission des coordonnées du fournisseur), le prix de la PRESTATION restera dû, et la prestation sera jugée exécutée.

Exclusion de responsabilité du PRESTATAIRE en cas de litige avec le fournisseur effectif du véhicule

Le CLIENT accepte que s'il décide d'acquérir l'un des véhicules auprès du fournisseur effectif, cette acquisition comportera, comme dans toute acquisition et procédure d'importation, toujours des risques, en particulier à distance, et que l'exécution de la PRESTATION par le PRESTATAIRE ne pourra en aucun cas fournir une quelconque garantie au CLIENT contre ces risques. Le CLIENT accepte que les fournisseurs effectifs des véhicules commercialisent des véhicules d'occasion de plus de 6 mois et plus de 6 000km qui ne sont pas neufs, et que, même s'ils sont couverts par une garantie officielle du constructeur, ils peuvent présenter divers défauts de toute nature. Si une différence est constatée entre l'état du véhicule déclaré sur le site du fournisseur effectif et l'état du véhicule au jour de la remise de celui-ci, le PRESTATAIRE ne pourra en être tenu responsable. Il est rappelé au CLIENT que son seul interlocuteur dans le cadre de la vente du véhicule, et d'éventuels litiges liés à cette vente, est le fournisseur effectif du véhicule.

Article 5 : Commande et formation du contrat

Processus de commande

- ✓ Le CLIENT formule une demande de prestation au PRESTATAIRE.
- ✓ Le PRESTATAIRE envoie un lien vers la page de paiement stripe détaillant la nature et le prix de la PRESTATION.
- ✓ La commande est considérée comme ferme et définitive dès lors que CLIENT a payé l'intégralité du prix de la PRESTATION via la page de paiement stripe, sur laquelle sont accessibles les présentes CGV.

Modification

Toute modification de la PRESTATION, après paiement via la page de paiement stripe, devra faire l'objet d'un accord écrit et signé par les deux parties. Le PRESTATAIRE se réserve la possibilité de refuser ou d'établir une nouvelle proposition tarifaire si la modification est substantielle. Tout changement d'éléments (nouveaux critères etc.) pourra donner lieu à un ajustement du prix.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit d'appliquer des frais d'annulation en cas de demande tardive ou de coûts déjà engagés.

Article 6 : Retard de paiement

Tout retard de paiement, qu'il soit total ou partiel, pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard conformément aux dispositions légales en vigueur. Conformément aux articles L441-10 et D441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. En complément des pénalités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € sera due, de plein droit, par le client professionnel en situation de retard, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justification. Les pénalités de retard sont exigibles à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations en cas de non-paiement.

Les rabais, remises ou ristournes éventuellement accordés par le Prestataire seront précisés dans les conditions particulières sur la page de paiement stripe, en fonction des conditions spécifiques ou de la politique commerciale en vigueur.

Article 7 : Délais et exécution

Délais d'exécution

Les délais d'exécution figurant au sein des présentes CGV sont indicatifs. Le PRESTATAIRE s'efforce de respecter ces délais, mais ne peut être tenu responsable des retards imputables au CLIENT (ex : retard de transmission d'informations), à un tiers ou à un cas de force majeure.

Collaboration du CLIENT

Le CLIENT s'engage à fournir toutes les informations et documents nécessaires à la bonne réalisation de la PRESTATION. En cas de manquement, le PRESTATAIRE ne saurait être tenu pour responsable d'un retard ou d'une exécution partielle de la PRESTATION.

Article 8 : Obligations et responsabilités

Obligations du CLIENT

Le CLIENT s'engage à :

- ✓ Communiquer au PRESTATAIRE des informations exactes, à jour et complètes,
- ✓ Collaborer activement avec le PRESTATAIRE,
- ✓ Respecter les échéances de paiement convenues.

Limitation de responsabilité

Le PRESTATAIRE est responsable uniquement des dommages directs et prouvés résultant d'une faute qui lui est imputable dans l'exécution de la PRESTATION. En aucun cas, il ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, perte de données, préjudice commercial, etc.).

La responsabilité du PRESTATAIRE est limitée au montant payé par le CLIENT pour la prestation litigieuse.

Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée par un cas de force majeure (grève, pandémie, catastrophe naturelle, etc.). Les obligations sont alors suspendues pendant la durée de l'événement.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Créations et livrables

Sauf dispositions contraires, le PRESTATAIRE reste le titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle sur les éléments (documents, méthodes, outils) fournis dans le cadre de la PRESTATION. Toute reproduction ou représentation sans autorisation préalable est interdite.

Éléments fournis par le Client

Le CLIENT garantit au PRESTATAIRE qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires pour les éléments (texte, images, bases de données, sans que cette liste ne soit exhaustive) qu'il fournit. Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable en cas de violation de droits de tiers.

Article 10 : Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver la confidentialité des informations (techniques, commerciales, financières, liste de fournisseurs, sans que cette liste ne soit exhaustive) échangées dans le cadre des présentes CGV et de la PRESTATION et ne pas les divulguer à des tiers sans accord écrit préalable.

Article 11 : Résiliation

Résiliation pour manquement

En cas de manquement de l'une des parties à ses obligations (notamment retard ou défaut de paiement pour le CLIENT), et après une mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours ouvrés, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit, sans préjudice des dommages-intérêts éventuels.

Effets de la résiliation

Dans le cas où la PRESTATION est résiliée du fait d'un manquement du CLIENT, ce dernier reste tenu de régler l'intégralité du prix de la PRESTATION.

Article 12 : Données personnelles (RGPD)

Le PRESTATAIRE collecte et traite les données personnelles du CLIENT conformément à la législation en vigueur (RGPD, Loi Informatique et Libertés, etc.). Le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour des motifs légitimes, qu'il peut exercer en contactant le PRESTATAIRE (coordonnées indiquées dans les présentes CGV).

Article 13 : Médiation et règlement des litiges

Réclamation

En cas de litige, ou de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ces CGV, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

Médiation

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le CLIENT peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige. Les coordonnées du médiateur compétent sont communiquées au CLIENT sur simple demande.

Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du domicile du CLIENT ou selon la législation applicable, sous réserve des dispositions légales d'ordre public.

Article 14 : Droit applicable et juridiction compétente

Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Article 15 : Nullité

Si une clause des présentes CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions conserveront toute leur force et leur portée.